



Veilleur handicap

***Fiche-outil pour réfléchir et lancer la mission
d'un relais Handicap dans sa paroisse.***



Mars 2023.

FAIRE ÉGLISE
c'est aussi faire route
ensemble pour favoriser
l'inclusion et briser
l'isolement



Vivre des relations transformantes

Fiche-outil pour réfléchir et lancer la mission du relais Handicap dans sa paroisse.

Le veilleur handicap.

- ✚ Le veilleur est un paroissien attentif aux personnes handicapées et à leurs familles, conscient à la fois des difficultés de leur vie et du don qu'ils sont pour l'Église.
- ✚ Le veilleur sait se mettre à l'écoute.
- ✚ Le veilleur devrait avoir au fur et à mesure une bonne connaissance du réseau paroissial : prêtres, responsables d'activités, équipe d'accueil, conseil pastoral...
- ✚ Le veilleur est aussi éveilleur, il suscite une prise de conscience par la communauté du souci d'une Église plus inclusive.

La mission du veilleur.

Les familles touchées par le handicap sont très peu présentes dans les paroisses. Certaines expriment leur souffrance d'être mal accueillies, pas assez soutenues et finissent par renoncer à participer à la vie de la paroisse. Parfois elles se sentent démunies, ne savent

pas vers qui se tourner pour un premier contact avec la communauté et formuler leurs demandes plus spécifiques.

Beaucoup de paroisses sont prêtes à recevoir les personnes avec un handicap mais reconnaissent ne pas savoir ni où, ni comment les rejoindre.

Le veilleur s'avère donc une personne ressource afin de permettre la rencontre et de créer du lien.

- ✚ Attentif aux plus fragiles, le veilleur est le relais du service diocésain de la pastorale des personnes en situation de handicap, va à leur rencontre, identifie leurs besoins et leurs attentes.
- ✚ Il transmet leurs besoins au curé et/ou au service Aiguillages du diocèse.
- ✚ Il les invite et les encourage à participer activement à la vie de la communauté : messes, catéchèse, aumônerie, sorties paroissiales, ...en privilégiant d'abord et avant tout la présence à l'autre, l'écoute et le dialogue, tout en ne s'imposant pas. Il est essentiel d'avancer au rythme de la personne en situation de handicap, de sa famille.
- ✚ Il n'agit pas seul : il interpelle et implique les responsables pastoraux. Il sensibilise la communauté paroissiale à cet accueil.
- ✚ Il s'appuie sur le service diocésain du handicap qui lui apporte aide et soutien pour sa mission.

Lancement de la mission.

1. Au préalable, le veilleur, le curé et l'EAP définissent leur projet.
2. Le curé définit avec le veilleur les moyens de la mission :
 - ✓ Quelles priorités sur la paroisse dans ce domaine ?
 - ✓ Dans quel cadre rencontrer les responsables des différentes activités paroissiales ?
 - ✓ Quels moyens privilégier pour rendre visible l'attention au handicap ?
 - ✓ Rythme des rendez-vous pour faire le point.

Initiatives en paroisse : pistes et suggestions

En tenant compte de la réalité de votre paroisse, vous trouverez ici des actions possibles pour la mise en œuvre de la mission de veilleur.

1. Être visible.

Le désir de la paroisse d'accueillir au mieux les personnes avec un handicap devrait être explicite.

- Rencontrer et faire connaître la mission du veilleur handicap aux différents responsables d'activités de la paroisse (vicaires, équipe d'accueil, catéchèse, aumônerie, liturgie, baptême, responsable caritatif,...).
- Se présenter et présenter sa mission par les outils de communication de la paroisse :

- Site internet : rubrique handicap (identifiée avec logo « Faire Eglise ... »), photo du veilleur et contact.
- Accueil paroissial : logo, tract avec contact.
- Panneau d'affichage.
- Fiche d'inscriptions caté.

2. Aller à la rencontre des personnes handicapées et les accueillir.

- Repérer et accueillir lors de la messe dominicale toute personne avec un handicap. Prendre le temps de la rencontrer, elle et sa famille. Identifier ce qui peut lui être proposé pour faciliter son intégration à la communauté. Mettre en lien.
- Être à l'écoute des besoins signalés par les différents services de la paroisse. Prendre contact et rencontrer les personnes avec un handicap qui lui sont renseignées.
- Identifier les structures, les institutions qui accueillent des personnes handicapées sur le territoire de la paroisse. En informer le curé et les responsables de catéchèse et aumônerie.
- Impliquer les personnes porteuses de handicap qui le désirent dans l'organisation d'activités pastorales dans la mesure de leurs moyens, à l'écoute de leur charisme.
- Envisager en équipe d'accueillir des personnes avec un handicap au sein des organes de

réflexion, ce qui permettra d'enrichir de leurs expériences les échanges et les projets.

3. Inclure les personnes handicapées à la vie de la communauté paroissiale.

- Avec l'équipe liturgique, réfléchir aux moyens de rendre les personnes porteuses de handicap pleinement participantes aux célébrations : la personne fragile devrait être au cœur de l'attention de la communauté paroissiale : places au premier rang, servants d'autel, lectures, procession des offrandes, ...
- Inviter les familles touchées par le handicap aux événements paroissiaux (journée d'amitié, sortie paroissiale, ...) et réfléchir avec les organisateurs à rendre l'évènement accessible à tous.
- Pour une demande de catéchèse, d'accompagnement, ne pas hésiter à prendre appui sur le service de la pastorale des personnes en situation de handicap pour discerner ce qui peut être proposé. La catéchèse et la préparation aux sacrements sont possibles pour TOUS.
- Aider les groupes de catéchèse à être pleinement inclusifs. Faire le lien avec les groupes de vie fraternelle (Foi et Lumière, groupes de prière, ...).

- Sensibiliser les paroissiens à l'attention aux plus fragiles. Si possible susciter des occasions de rencontres.

4. Veiller à l'accessibilité des lieux et des propositions.

Identifier les problèmes d'accessibilité et sensibiliser le curé et l'EAP à ce problème et aux aménagements à apporter.

5. Etre en lien avec le service diocésain des personnes en situation de handicap et le réseau des veilleurs.

- Se mettre en relation avec le réseau de veilleurs.
- Relayer les propositions du service pastoral diocésain des personnes en situation de handicap.

6. Créer un conseil handicap paroissial.

Si cela est possible et si l'opportunité se présente, ne pas hésiter à proposer au curé de créer une équipe composée de laïcs sensibilisés, de parents, de personnes avec un handicap, de professionnels de santé, ...

Contact :

Pour tout renseignement, Aiguillages, le service pastoral des personnes en situation de handicap : natacha.coosemans@evechetournai.be ou au 0478/79 11 05.



Pour une lecture aisée, cette fiche a été réalisée avec la police de caractères Verdana, taille 16 à 18, plus adaptée aux personnes malvoyantes, tout comme Arial, Tahoma.

Pour votre information, Eido, Luciole, ... sont de nouvelles polices de caractères pour les personnes malvoyantes et sont téléchargeables sur internet.

Remarque : La source de ce document, librement adapté, est « Le veilleur handicap paroissial » conçu par Handi Kat, de la Conférence des Evêques de France.